



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de juin à 19H15, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Violaine DELPECH, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation : 03 juin 2026

Présents : Mme Violaine DELPECH, Mr Romaric DEFRANCE, Mme Christelle LAFAGE, Mr Guy BOIT, Mme Anne-Marie BERGON, Mme Marie-Hélène MALBETH, Mr Philippe LAHORE, Mme Emilie GRYSELEYN, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Pascale SOMON, Mr Christian Michel LAURIÉ,

Procuration : De Mr Alain PUGNET à Mme Violaine DELPECH
De Mme Fabienne CONSTANTY à Mme Emilie GRYSELEYN
De Mr CORREIA DA SILVA Didier à Mr Romaric DEFRANCE
De Mme Sandra RIBAUT à Mr Gérard DUCHESNE

Secrétaire de séance : Mr Guy BOIT

Délibération n°28/2026 : Création de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.
La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires titulaires :

- Rouquié Francis
- Boy Claudine
- Rodrigues Amilcar
- Ubeda Séverine
- Thuaux Pascal
- Sorieul Pascal
- Douliez Nathalie
- Couderc Nathalie
- Martin Mélanie
- Valade Bernard
- Lahore Roger
- Assiamua Aku-Notu

Les commissaires suppléants :

- Pébeyre Félicie
- Bourgeois Hervé
- Coldefy Delphine
- Hoet Francis
- Laval Aurore
- Vanderwalle Catherine
- Alleg Sylvie
- Parenté Michèle
- Steevenot Pascal
- Brunerie Jean-Yves
- Favory Jean-Pierre
- Cathala Guy

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Madame la Maire de transmettre la présente à la Préfecture du lot.

Fait et délibéré à PAYRAC les jours, mois et an que dessus pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance, Gdy BOIT

La Maire, Violaine DELPECH



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 : Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de juin à 19H15, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Violaine DELPECH, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation : 03 juin 2026

Présents : Mme Violaine DELPECH, Mr Romaric DEFRANCE, Mme Christelle LAFAGE, Mr Guy BOIT, Mme Anne-Marie BERGON, Mme Marie-Hélène MALBETH, Mr Philippe LAHORE, Mme Emilie GRYSELEYN, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Pascale SOMON, Mr Christian Michel LAURIÉ,

Procuration : De Mr Alain PUGNET à Mme Violaine DELPECH
De Mme Fabienne CONSTANTY à Mme Emilie GRYSELEYN
De Mr CORREIA DA SILVA Didier à Mr Romaric DEFRANCE
De Mme Sandra RIBAUT à Mr Gérard DUCHESNE

Secrétaire de séance : Mr Guy BOIT

Délibération n°29/2026 : Désignation du représentant de la commune de PAYRAC à la SPL de Cauvaldor Expansion

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les Statuts de la SPL Cauvaldor Expansion,

DECIDE à l'unanimité:

1. De désigner Mme Anne-Marie BERGON pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Cauvaldor Expansion
2. De donner pouvoir au représentant de la commune pour voter les résolutions nécessaires au renouvellement de la gouvernance de la SPL Cauvaldor Expansion

Fait et délibéré à PAYRAC les jours, mois et an que dessus pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance, Guy BOIT

La Maire, Violaine DELPECH



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de **PAYRAC**
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de juin à 19H15, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Violaine DELPECH, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation : 03 juin 2026

Présents : Mme Violaine DELPECH, Mr Romaric DEFRANCE, Mme Christelle LAFAGE, Mr Guy BOIT, Mme Anne-Marie BERGON, Mme Marie-Hélène MALBETH, Mr Philippe LAHORE, Mme Emilie GRYSELEYN, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Pascale SOMON, Mr Christian Michel LAURIÉ.

Procuration : De Mr Alain PUGNET à Mme Violaine DELPECH
De Mme Fabienne CONSTANTY à Mme Emilie GRYSELEYN
De Mr CORREIA DA SILVA Didier à Mr Romaric DEFRANCE
De Mme Sandra RIBAUT à Mr Gérard DUCHESNE

Secrétaire de séance : Mr Guy BOIT

Délibération n°30/2026 : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal Fourrière Animale

Madame la Maire informe l'assemblée que compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient aujourd'hui de désigner les nouveaux délégués de la commune pour siéger au Comité syndical du SIFA.

Le SIFA a pour compétences, la capture et la mise en fourrière des chiens errants et des chats ainsi que la gestion technique et administrative des équipements de la fourrière animale sis Combe des Faxilières – 46 090 LE MONTAT.

Conformément à l'article 6 des statuts, chaque commune membre dudit Syndicat est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De désigner comme délégués de la commune au SIFA :
 - Mme Pascale SOMON en qualité de délégué titulaire,
 - Mme Christelle LAFAGE en qualité de déléguée suppléante.

Proposition validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré à PAYRAC les jours, mois et an que dessus pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance, Guy BOIT

La Maire, Violaine DELPECH



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de **PAYRAC**
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de juin à 19H15, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Violaine DELPECH, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation : 03 juin 2026

Présents : Mme Violaine DELPECH, Mr Romaric DEFRANCE, Mme Christelle LAFAGE, Mr Guy BOIT, Mme Anne-Marie BERGON, Mme Marie-Hélène MALBETH, Mr Philippe LAHORE, Mme Emilie GRyseleyn, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Pascale SOMON, Mr Christian Michel LAURIÉ,

Procuration : De Mr Alain PUGNET à Mme Violaine DELPECH
De Mme Fabienne CONSTANTY à Mme Emilie GRyseleyn
De Mr CORREIA DA SILVA Didier à Mr Romaric DEFRANCE
De Mme Sandra RIBAUT à Mr Gérard DUCHESNE

Secrétaire de séance : Mr Guy BOIT


Délibération n°31/2026 : MARCHÉ 2026

Madame la Maire informe l'assemblée que la commission marché s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer le marché 2026. Ce dernier se déroulera du 24 juin au 16 septembre 2026 sur la place du lavoir.

Elle propose que cette année l'emplacement soit proposé gratuitement aux commerçants. De plus elle donne lecture à l'assemblée du nouveau règlement de cet évènement.

Où cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés la gratuité des places pour l'année 2026 ainsi que le règlement

Fait et délibéré à PAYRAC les jours, mois et an que dessus pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,  Guy BOIT

La Maire, Violaine DELPECH



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de juin à 19H15, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Violaine DELPECH, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation : 03 juin 2026

Présents : Mme Violaine DELPECH, Mr Romaric DEFRANCE, Mme Christelle LAFAGE, Mr Guy BOIT, Mme Anne-Marie BERGON, Mme Marie-Hélène MALBETH, Mr Philippe LAHORE, Mme Emilie GRYSELEYN, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Pascale SOMON, Mr Christian Michel LAURIÉ,

Procuration : De Mr Alain PUGNET à Mme Violaine DELPECH
De Mme Fabienne CONSTANTY à Mme Emilie GRYSELEYN
De Mr CORREIA DA SILVA Didier à Mr Romaric DEFRANCE
De Mme Sandra RIBAUT à Mr Gérard DUCHESNE

Secrétaire de séance : Mr Guy BOIT

Délibération n°32/2026 : ADHESION AMRF 46

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France.

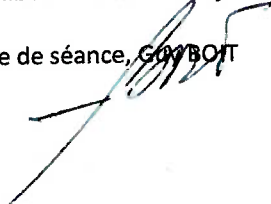
Cette association ouverte aux communes de moins de 3500 habitants a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes spécifiques des communes rurales.

L'antenne départementale de cette association, déclarée en préfecture le 11 avril 2015 sous le n° W463001419, fait preuve de dynamisme pour la préservation de territoires ruraux vivants et habités. Elle ajoute qu'il est à ses yeux très important de se rassembler au moment où la ruralité doit faire face à de nombreux défis qui engagent tout simplement son avenir.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à compter de ce jour à l'association des maires ruraux du Lot

Fait et délibéré à PAYRAC les jours, mois et an que dessus pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,  GUY BOIT

La Maire, Violaine DELPECH



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de juin à 19H15, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Violaine DELPECH, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 03 juin 2026

Présents : Mme Violaine DELPECH, Mr Romaric DEFRANCE, Mme Christelle LAFAGE, Mr Guy BOIT, Mme Anne-Marie BERGON, Mme Marie-Hélène MALBETH, Mr Philippe LAHORE, Mme Emilie GRYSELEYN, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Pascale SOMON, Mr Christian Michel LAURIÉ,

Procuration : De Mr Alain PUGNET à Mme Violaine DELPECH
De Mme Fabienne CONSTANTY à Mme Emilie GRYSELEYN
De Mr CORREIA DA SILVA Didier à Mr Romaric DEFRANCE
De Mme Sandra RIBAUT à Mr Gérard DUCHESNE

Secrétaire de séance : Mr Guy BOIT

Délibération n°33/2026 : Subvention associations

Mme Lafage, Mme Bergon, Mr Lahore ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE MAROC ET TUNISIE COMITE CANTON DE SOUILLAC	150€
- CHORALE LA CANTARELLE	500€
- CERCLE DE L'AMITIE DE PAYRAC	500€
- ASSOCIATION DE CHASSE DE PAYRAC	300€
- GYM FORM	150€
- I.D INITIATIVES ET DECOUVERTES	350€
- ASSOCIATION MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES	650€
- ASSOCIATION PAYRACOISE DES PARENTS D' ELEVES APPE	500€

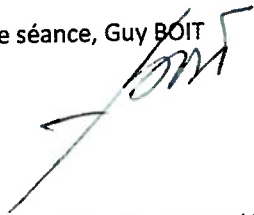
- ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE CAMY	200€
- TOUS ENSEMBLE POUR LES GARES	100€
- ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DU LOT	100€
- COEURCULTUREL'	350€
- ACTIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES EN PAYRACOIS	2700€

Le montant total des subventions votées pour 2026 s'élève à 6550 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal 2026 par décision modificative budgétaire.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés
Fait et délibéré à PAYRAC les jours, mois et an que dessus pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance, Guy BOIT



La Maire, Violaine DELPECH



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.